

# R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



Département du Calvados

## COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de PONTs SUR SEULLES

### Mairie de PONTs-SUR- SEULLES

3 bis, rue Saint-Sylvestre  
Lantheuil  
14480 PONTs-SUR-SEULLES  
Tél. : 02.31.80.16.20  
Fax : 02.31.73.01.17  
[mairie@ponts-sur-seulles.com](mailto:mairie@ponts-sur-seulles.com)



L'an **deux mil dix neuf, le vingt quatre janvier**, à **20h30**, le Conseil Municipal de PONTs-SUR-SEULLES, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Gérard LEU, Maire,

Étaient Présents : M. Gérard LEU, M. Jacques DULLIAND, M. Joël MARIE, M. Frédéric BEAU, M. Daniel RICHARD, M. Valentin CAIGNON, M. Yves BEAUDOIN, Mme Catherine BLOUET, M. Jean-Claude MARIE, M. Guy DELAMOTTE, M. Dominique MARIN, M. Patrice JAHOUËL, Mme Patricia BUON, Mme Véronique KIRSCH, Mme Fabienne LEMELTIER, Mme Cécile LARSONNEUR, Mme Priscilla HERIN, M. Jocelyn PICARD, Mme Agnès THOMASSET.

Étaient Représentés : Mme Claudine LORILLU en faveur de Mme Véronique KIRSCH, M. Jean-François LHERITIER en faveur de M. Daniel RICHARD, Mme Maryse GOUCHAULT en faveur de Mme Catherine BLOUET.

Étaient Excusés : Mme Catherine CALLÉ, Mme Claudine LORILLU, M. Jean-François LHERITIER, Mme Maryse GOUCHAULT, M. Sébastien LEGRAND.

Étaient Absents : Mme Naïma SEFSOUF, M. Thierry LEPAGE, M. François GUEDON, M. Aldéric MADELEINE, M. Bernard LEBATARD, M. Eric WILFRID.

Secrétaire : M. Jacques DULLIAND.

### 1°) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 20 décembre 2018.

<b>POUR : 20</b>	<b>CONTRE : 0</b>
<b>ABSTENTIONS : 0</b>	<b>REFUS DE VOTE : 0</b>

### 2°) Désignation d'un secrétaire de séance.

**Secrétaire de séance : M. Jacques DULLIAND**

**20h45 : Arrivée de 2 adjoints au maire**

### 3°) Présentation des secrétaires de mairie et de leurs tâches administratives respectives

#### MISSIONS DES SECRÉTAIRES DE MAIRIE

Missions	Secrétaires référentes
<b>CONSEIL MUNICIPAL</b>	-1- ALEXANDRA -2- PRISCILLA
- ODJ	ALEXANDRA
- Convocations	ALEXANDRA
- Rédaction et diffusion CR	PRISCILLA
- Transmission et application des délibérations	ALEXANDRA
<b>PROJETS ET INVESTISSEMENTS</b>	-1- PRISCILLA -2- ALEXANDRA
- Recherche d'informations juridiques et fiscales	
- Recherche de financements	
- Dotation / Subvention	PRISCILLA (DETR/DSIL – APCR – Amendes de police)
- Préparation des rapports	
- Pièces administratives et suivi marchés publics	
- Coordination entre différents partenaires	
<b>BUDGETS ET COMPTABILITÉ</b>	-1- ALEXANDRA -2- PRISCILLA (Dépenses courantes)
- Préparation et confection des documents budgétaires	
- Émission des titres et mandats	
- Suivi de la trésorerie et des emprunts	
- Gestion des régies	
- Opérations comptables	
<b>GESTION DU PATRIMOINE</b>	-1- ALEXANDRA -2- PRISCILLA
- Locations communales (contrats...)	
- Contrats d'assurance, maintenance...	
- Déclaration sinistres, recours...	
- Mise en forme des documents	PRISCILLA
<b>ÉTAT CIVIL / CITOYENNETÉ</b>	-1- PRISCILLA -2- ALEXANDRA
- Enregistrement des actes	
- Délivrance copies actes	
- Transmission INSEE	
- Préparation mariage / baptêmes civils	
- Recensement citoyen obligatoire	
- Duplicatas des livrets de famille	
<b>ÉLECTIONS</b>	-1- ALEXANDRA -2- PRISCILLA
- Inscriptions et radiations listes	
- Suivi opérations révision listes	
- Délivrance des cartes électorales	
- Préparation commission électorales	
- Préparation des scrutins	
<b>URBANISME</b>	-1- PRISCILLA -2- ALEXANDRA
- Réception des demandes d'urbanisme	
- Envoi des dossiers au SIB	
- Notifications des décisions	
- DIA	
- Informations aux habitants sur leurs projets	
<b>CIMETIERES</b>	-1- PRISCILLA -2- ALEXANDRA
- Vente des concessions des cimetières	PRISCILLA
- Tenue à jour des fichiers des cimetières	PRISCILLA
- Renseignements aux entreprises de pompes funèbres	PRISCILLA
- Rédactions des permis d'inhumer et transports de corps	PRISCILLA
- Trésor Public	ALEXANDRA

<b>AIDE SOCIALE</b>	COMMISSIONS AFFAIRES SOCIALES
- Réception demande aide	
- Information sur les aides existantes	
- Préparation repas des aînés	
<b>GESTION DU PERSONNEL</b>	-1- ALEXANDRA -2- PRISCILLA
- Suivi des carrières	
- Établissements des paies	
- Gestion des plannings	
- Plan de formation	
- Assistant de prévention	PRISCILLA
<b>SECRETARIAT / ACCUEIL</b>	-1- PRISCILLA -2- ALEXANDRA
- Rédaction des courriers	
- Gestion des stocks et fournitures	
- Délivrance formulaires et imprimés administratifs	
- Délivrance carte SEROC	
- Gestion sacs jaunes	
- Archivage	
<b>COMMUNICATION</b>	-1- PRISCILLA -2- ALEXANDRA
- Bulletin et lettres d'information	
- Site Internet / page Facebook...	
- Supports ponctuels	

-1- Référente principale

-2- En appui

#### HORAIRES DES SECRETAIRES – OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC

		Matin	Après-midi
Lundi	Alexandra	8H30-12H30	13H15-16H45
	<b>MAIRIE</b>	<b>9H-12H</b>	
	Priscilla	9H-12H30	13H15-16H45
Mardi	Alexandra	9H-12H30	13H15-16H45
	<b>MAIRIE</b>		<b>14H-16H</b>
	Priscilla		
Mercredi	Alexandra	9H-12H30	13H15-16H15
	Priscilla		
Jeudi	Alexandra	9H-12H30	13H15-19H
	<b>MAIRIE</b>		<b>16H-19H</b>
	Priscilla		14H-19H
Vendredi	Alexandra	9H-12H30	13H15-14H30
	Priscilla	9H-12H	

**DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2019-001 : Autorisation de signature de la convention portant octroi d'une participation de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie**

M. Le Maire présente l'appel à projet du conseil départemental.

La loi d'Adaptation de la société au vieillissement dans ses articles 3 à 5 institue dans chaque département une conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA). Présidée par le Conseil Départemental, elle réunit l'Agence régionale de santé, et les principales Caisses de retraite (Carsat, MSA, SSI), ainsi que d'autres membres de droit (représentants de l'Anah, des collectivités territoriales, de la mutualité française, de la CPAM, des caisses de retraite complémentaire) afin de promouvoir et de coordonner les actions permettant de prévenir la perte d'autonomie des plus de 60 ans.

La Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie du Calvados avait adopté le 6 juillet 2017 son programme coordonné de financement 2017-2019 posant les actions prioritaires. Dans ce cadre, elle lance pour l'année 2018 un appel à initiatives pour le développement d'actions de prévention de la perte d'autonomie sur le territoire du Calvados.

Axes de la Conférence des Financeurs de la perte d'autonomie du Calvados :

- Amélioration de l'accès aux aides techniques :
  - Sensibilisation des publics (personnes âgées, aidants professionnels et familiaux) à l'usage des aides techniques ;
  - Contribution à une connaissance partagée des besoins en matière d'aides techniques ;
  - Développer un pôle local d'expertise et d'exposition des aides techniques ;
  - Accompagnement à la prise en main et l'adaptation des aides techniques pour une utilisation optimale ;
  - Réemploi des aides techniques ;
  - Développement d'expertise (évaluation, accompagnement) communes, aides techniques/habitat, en particulier lors de la survenue de risques de rupture de parcours.
- Services d'aide à domicile :
  - Les services d'aide à domicile sont plus spécifiquement attendus sur le repérage des personnes confrontées à des risques de rupture de parcours et de leurs aidants afin de les amener à des actions collectives ;
  - Sensibilisation à l'usage des aides techniques, des actions de lutte contre l'isolement, et des actions en faveur de publics fragilisés.
- Actions collectives de prévention de la perte d'autonomie :
  - Renforcement de l'offre sur les thématiques prioritaires :
    - Chutes (ateliers équilibre, nutrition, aménagement du domicile) ;
    - Conduite sur route, piétons, mobilités ;
    - Lutte contre la fracture numérique ;
    - Actions de lutte contre l'isolement et de maintien du lien social.
  - Actions dirigées vers des publics spécifiques :
    - Actions en faveur de personnes handicapées vieillissantes, de personnes atteintes de maladies chroniques, de personnes sorties tardivement de lieux de détention, et de travailleurs immigrés,
    - Actions intergénérationnelles (personnes âgées).
- Accroissement de l'offre d'actions collectives de prévention sur les thématiques suivantes, et en particulier, actions de prévention précoces sur les comportements à adopter pour bien vieillir :
  - Nutrition, mémoire, sommeil, activités physiques/ateliers équilibres, prévention des chutes, bien-être, estime de soi et sexualité
  - Habitat et cadre de vie
  - Sécurité routière
  - Accès aux droits
  - Vie sociale
  - Préparation à la retraite
  - Autres actions spécifiques : Actions de lutte contre la maltraitance sous toutes formes (abus de biens, dérives sectaires...), amélioration du repérage des situations de maltraitance, actions de lutte contre la souffrance psychique.

Dans ce cadre, Maria-Ilena GOMES, sophrologue certifiée, propose de mettre en place, via une convention, des ateliers pour les personnes âgées de 60 ans et plus et retraités habitants la commune. Ce projet serait également ouvert aux habitants des communes environnantes proches. Ce type d'action ayant déjà été menée avec succès, elle souhaite l'étendre sur l'ensemble du Bessin. Chaque atelier peut être suivi par 15 personnes au maximum :

**1/ Atelier sophrologie - durée : 1h15**

Tarif : 31,00€ par personne

Les séances sont hebdomadaires : le lundi de 13h30 à 14h45.

**2/ Atelier de Bien-Être – durée : 1h15 ; regroupant 3 activités :**

- o Réflexologie
- o Relaxation Ludique
- o Yoga du Rire

Tarif : 31,00€ par personne

Un roulement de ces 3 activités aura lieu toutes les 3 semaines : le lundi de 15h00 à 16h15.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal,**

**Par 16 voix pour, 1 voix contre et 5 abstentions :**

- ***Approuve le projet présenté ci-dessus***
- ***Approuve le plan de financement***
- ***Fixe le montant de participation de 31.00€ par personne et par atelier***
- ***Charge M. Le Maire à candidater à l'appel à projet départemental***
- ***Autorise M. Le Maire à signer la convention avec le Conseil Départemental***
- ***Autorise M. Le Maire à signer la demande de subvention du Conseil Départemental***
- ***Autorise M. Le Maire à signer la convention avec Mme Maria-Ilena GOMES***

La commission action sociale est chargée de recenser les personnes concernées et de mettre en place les ateliers.

***Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.***

22 VOTANTS

16 POUR

1 CONTRE

5 ABSTENTIONS

---

**DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2019-002 : SDEC ÉNERGIE : Effacement des réseaux "RD 35 - Route de Revières - AMBLIE" - Étude préliminaire**

M. Le Maire présente au Conseil Municipal le dossier établi par le Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados (SDEC ENERGIE) relatif à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité et de la télécommunications, cité en objet.

Le coût total de cette opération est estimé à, sur les bases de cette étude préliminaire, à 73 320,00 € TTC.

Le taux d'aide sur le réseau de distribution électrique est de 50 %, sur le réseau d'éclairage de 50 % (avec dépense prise en compte plafonnée à 75 € par ml de voirie) et de 50 % sur le réseau de télécommunication.

Sur ces bases, la participation communale est estimée à 41 115,00 € selon la fiche financière jointe, déduite des participations mobilisées par le SDEC ENERGIE :

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal,  
À l'unanimité :**

- **Confirme que le projet est conforme à l'objet de sa demande,**
- **Sollicite l'examen du dossier en vue de son inscription au programme départemental d'intégration des ouvrages dans l'environnement,**
- **Souhaite le début des travaux pour la période suivante : 1<sup>er</sup> trimestre 2020,**
- **Prend acte que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE sauf le câblage de télécommunication par Orange, celui-ci restant propriétaire de son réseau,**
- **S'engage à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi,**
- **Décide du paiement de sa participation par un fonds de concours en section d'investissement payable en une ou deux fois,**
- **S'engage à verser sa contribution au SDEC ENERGIE dès que les avis seront notifiés à la commune,**
- **Prendre note que la somme versée au SDEC ENERGIE ne donnera pas lieu à récupération de la TVA, sauf pour les travaux d'éclairage,**
- **S'engage à verser au SDEC ENERGIE le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3 % du coût total HT, soit la somme de 1 833,00 €,**
- **Autorise M. Le Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet,**
- **Prend bien note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de l'étude définitive, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de l'élaboration du projet définitif ou d'un changement dans les modalités d'aide.**

**Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.**

22 VOTANTS  
22 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

**DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2019-003 : SDEC ÉNERGIE : Autorisation de signature de la convention de délégation temporaire de la maîtrise d'ouvrage de la collectivité de Ponts-sur-Seulles au SDEC ÉNERGIE**

M. Le Maire expose que la commune n'a pas transféré sa compétence éclairage public et que par conséquent SDEC ENERGIE ne peut intervenir sur le réseau uniquement par délégation temporaire de notre maîtrise d'ouvrage. Cette délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage est prévue dans le cadre de la loi MOP (maîtrise d'ouvrage publique – loi du 12 juillet 1985 – article 2).

Par conséquent il est nécessaire de signer une convention avec le SDEC ENERGIE permettant cette délégation temporaire.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal décide,  
À l'unanimité :**

- **De passer une convention de délégation temporaire de la maîtrise d'ouvrage de la collectivité de Ponts-sur-Seulles au SDEC ÉNERGIE au titre des travaux d'éclairage public associés au projet d'effacement coordonné de réseaux AMBLIE – « RD 35 – ROUTE DE REVIERS » (Réf. 19AME0021) et autorise M. Le Maire à signer ladite convention.**

**Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.**

22 VOTANTS  
22 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

## **PROJET N°1 – Logement Ancienne École à Amblie**

Le logement à vocation sociale de l'école de la commune d'Amblie, commune déléguée de Ponts-sur-Seulles, dont la construction date de 1955, n'a pas été rénové depuis. Avant de pouvoir le mettre à nouveau en location, la commune souhaite donc réhabiliter ce logement de plain-pied et le rendre totalement accessible PMR. Une rénovation complète doit être effectuée. En effet, aujourd'hui, il n'est plus conforme aux réglementations en vigueur. L'eau et le chauffage sont assurés par une chaudière ancienne fonctionnant au fuel, il est donc prévu de remplacer cette dernière par des radiateurs électriques pilotés par un thermostat. Il est également nécessaire d'effectuer une isolation extérieure, ainsi qu'une isolation renforcée au plafond. Trois des fenêtres n'étant pas en double vitrage, celles-ci seront également changées. Notre objectif est de maintenir un logement locatif attractif dans un environnement agréable avec des prestations répondants aux normes d'accessibilité et correspondants aux réglementations thermiques actuelles.

<i>Logt Anc. Ecole Amblie</i>	Coût HT	Coût TTC
1- Isolation des murs par l'extérieur	21.558,00 €	
2- Remplacement fenêtres (2 côté rue + 1 porte fenêtre)	2.969,00 €	
3- Travaux de réfection de la salle de bain	7.469,00 €	
4- SARL Paul MARIE ent. De bâtiment	57.000,00 €	
5- Diagnostic performance	120,00 €	
6- Convention d'Études et maîtrise d'œuvre	7.200,00 €	
Total travaux	96.316,00€	
<b>DETR/DSIL (40 %)</b>	<b>38.526,00€</b>	
Reste Commune	57.790,00€	

## **PROJET N°2 – Logement Ancienne École de Lantheuil et Micro-Crèche**

Le logement de l'école de la commune de Lantheuil à vocation sociale, commune déléguée de Ponts-sur-Seulles, dont la construction date de 1958, présente une surconsommation électrique.

Afin de réduire, cette consommation énergétique et fidéliser la population sur du logement locatif communal, il convient d'effectuer des travaux d'isolation.

La micro-crèche de Lantheuil est à vocation intercommunale. A titre d'exemple à la rentrée 2019 la crèche accueillera 11 enfants : dont 7 venant de l'ancienne communauté de communes d'Orival et 4 de l'ancienne commune de Lantheuil. Il est donc important de garder un cadre sain et pour les enfants et pour le personnel encadrant.

<i>Logt Anc. Ecole Lantheuil et Micro-Crèche</i>	Coût HT	Coût TTC
1- Isolation des murs par l'extérieur	21.342,00 €	
2- Volets Roulants	3.947,00 €	
3- Remplact fenêtres Nord (x3)	2 486,00 €	
4- Isolation du plafond	2.741,00 €	
5- Diagnostic performance (micro-crèche +	120,00 €	

école)		
Total travaux	30.636,00 €	
<b>DETR/DSIL (40 %)</b>	<b>12.254,00 €</b>	
Reste Commune	18.382.00 €	

### PROJET N°3 – Les archives de la Mairie de Ponts-sur-Seulles

Depuis 2017, la commune est passée en commune nouvelle, regroupant ainsi Amblie, Lantheuil et Tierceville. En 2020, les mairies déléguées devraient être supprimées. Il convient donc de disposer d'un espace de stockage suffisant et sain pour la conservation des archives des trois communes historiques et permettre l'optimisation des services administratifs.

<b>DÉPENSES PRÉVISIONNELLES</b>		<b>RECETTES PRÉVISIONNELLES</b>		
<i>Nature de dépense</i>	<i>Montant en € (H.T.)</i>	<i>Source de financement</i>	<i>Montant en € (H.T.)</i>	<i>Taux (en %)</i>
Acquisition foncière :		<b>AIDES PUBLIQUES</b>		
Acquisition immobilière :		Union européenne		
Etudes ou assistance à maîtrise d'ouvrage :		État - DETR	<b>5173</b>	<b>40 %</b>
		État - DSIL		
Dépenses de travaux : (à préciser au besoin)	<b>12.934</b>	État - FNADT		
		Conseil régional		
		Conseil départemental		
Dépenses d'équipement : (à préciser au besoin)		Autres subventions : (à préciser)		
Autres prestations :				
Aléas :		<b>Sous-total 1 (2)</b>		
Dépenses de fonctionnement :		<b>AUTOFINANCEMENT</b>		



Autres : (à préciser)		Fonds propres	<b>7761</b>	
		Emprunts		
<b>Sous-total</b>	<b>12.934</b>	Autres : (à préciser)		
<b><u>À déduire des dépenses :</u></b>				
Recettes générées par l'investissement	--	€	<b>Sous-total 2</b>	
<b>TOTAL H.T.</b>	<b>12.934</b>	<b>=</b>	<b>TOTAL H.T. (1)</b>	<b>12.934</b>
				100%

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal,  
À l'unanimité :**

- **Sollicite la subvention de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et de la DSIL au titre de l'année 2019 auprès de Monsieur le Préfet du Calvados,**
- **Autorise le paiement en fonds propres (pour toute ou partie),**
- **Engage les dépenses avec le budget prévisionnel,**
- **Réaliser les projets,**
- **Autorise M. Le Maire à signer tout document relatif à cette demande.**

**Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.**

22 VOTANTS  
22 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

**DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2019-005 : PERSONNEL : Création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, conformément à l'article 34 de la Loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Compte tenu du départ prochain en retraite de l'adjoint technique le 1<sup>er</sup> février 2019 et pour assurer la bonne continuité du service technique, il convient de procéder à son remplacement.

Pour ce faire, Monsieur le Maire propose de créer un poste d'Adjoint Technique à temps complet à partir du 4 février 2019.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal décide,  
À l'unanimité :**

- **De créer un poste d'Adjoint Technique à temps complet à partir du 4 février 2019.**
- **De modifier ainsi le tableau des emplois.**

**Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.**

22 VOTANTS  
22 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

**INFORMATION : École**

Effectif de l'école de Ponts sur Seulles : 13 enfants

Les 6 classes ne sont pas menacées aujourd'hui.

**INFORMATION : Grand débat national**

Un débat sera organisé, en collaboration avec Creully sur Seulles, le vendredi 1<sup>er</sup> février 2019, au château de Creully.

Les thèmes proposés : 1. La transition énergétique ; 2. La fiscalité et dépenses publiques ; 3. La démocratie et citoyenneté ; 4. L'organisation de l'état et des services publics.

---

**INFORMATION : Point sur l'organisation du repas communal prévu au printemps 2019**

La date du dimanche 28 avril 2019 a été retenue pour l'organisation du repas communal.

Ce repas aura lieu à la salle des fêtes d'Amblie. Il s'agira sans doute d'un repas être de type buffet campagnard et une participation sera demandée.

La commission animation définira les modalités pratiques.

---

**INFORMATION : Manifestations organisées en 2019 à l'occasion du 75ème anniversaire du débarquement**

La commune organisera une petite cérémonie à l'occasion du 75ème anniversaire du débarquement. Cette manifestation pourrait avoir lieu le vendredi 7 juin 2019 (ce qui permettrait aux enfants de l'école de participer) ou le samedi 8 juin 2019. Le lieu reste à définir (plusieurs sites de mémoire sur la commune).

---

**INFORMATION : Vente de la grange de Tierceville**

L'opposition de l'Agence Routière Départementale sur le permis de construire (préalable à la vente) pour des raisons de sécurité (sortie du chemin) a été levée avec une proposition d'aménagement par la commune. La vente va pouvoir être réalisée

**Fin de séance : 22h30**